VENTES A L'ENCAN.

Par Jas A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés DE valeur

— DES —

PREMIER, DEUXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

Eugène F. Buhler et als vs Frederick et Henry Buhler et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. No 64,407.

IL sera vendu à l'enchère publique le MARDI 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé e 22 mars 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, encanteur—Bureau, 630 rue Gravier—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Chippewa, St James et St Thomas, désigné comme lot A, sur un plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après ledit plan trente pieds (30') huit pouces (8") de face à la rue Market par quatre vingt deux pieds (82') de profondeur entre lignes parallèles, étant une partie du lot original No 2 dudit ilet, les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 742 744, rue Market, contenant 4 chambres et allée en briques de chaque côté et devant se louer $… par côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations etc., la-dessus situé dans le même district et ilet que la propriété en ce à ci dessus décrite désignée par la lettre B, sur ledit plan de S G. Del Isle voyer, mesurant d'après cela trente trois (33) pieds trois pouces (3") et trois lignes (3''') de face sur la rue Market par une profondeur et face sur la rue Chippewa de quatre vingt deux (82') pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Market et Chippewa et faisant partie des lots originaux Nos 1 et 2 dudit ilet. Les améliorations consistent en un magasin, buvette et entrepôt, sur un côté quatre chambres et mansarde de l'autre côté et a été des années occupé comme épicerie et buvette et maintenant se loue à $32.00 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'et que la propriété en ceci ci-dessus premièrement décrite, mesurant quarante-cinq (45') pieds dix (10") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Chippewa sur soixante trois (63') pieds onze (11") pouces et trois (3''') lignes de profondeur entre lignes parallèles, désigné par la lettre C sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, étant la partie du fond des lots originaux Nos 1 et 2 dudit ilet.

Les améliorations comprenant les triples cottages bien construits, 1656-1658-1660 rue Chippewa, et contenant 3 chambres de chaque côté et toujours loué pour $7.00 par côté ou $21 par mois.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Prevost, Laurel et Philip, mesurant vingt cinq [25'] pieds, quatre [4"] pouces et trois [3'''] lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur sur le côté vers la rue Philip de cent cinquante neuf [159'] pieds, dix [10"] pouces et six [6'''] lignes, et une profondeur sur le côté vers la rue Première de cent trente six pieds [136'], un [1"] pouce et quatre [4'''] lignes de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Première de trente cinq [35'] pieds un [1] pouce et delà une seconde profondeur de vingt trois (23') pieds, neuf (9") pouces et deux (2''') lignes par une largeur dans le fond de soixante pieds (60') quatre (4") pouces et quatre (4''') lignes, désigné par la lettre A sur un plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, étant une partie du lot original No 25, et la partie du fond du lot original No 26 du dit ilet.

Les améliorations consistant de la jolie résidence simple en bois à deux étages, couverte en ardoises, connue comme No 2318 rue Constance, retirée de la banquette, entourée d'un grillage en fer, cour en Schillinger, contenant salons doubles, salle à manger, cuisine, 8 offices et vestibules au rez-de-chaussée, cinq grandes chambres à coucher et chambre à bain au premier avec eau chaude et froide dans la chambre à bain, et cuisine, 8 grandes citernes; et maintenant loué à bail jusqu'au 1er octobre 1901 à $35 par mois.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désigné comme lot lettre B dudit plan de S G. Del Isle voyer, et mesurant d'après ledit plan, trente cinq (35') pieds un (1") pouce de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-six (136') pieds un (1") pouce et quatre (4''') lignes, étant partie des lots originaux Nos 25 et 26 dudit ilet.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos 2320 et 2322 rue Constance, retiré de la banquette, entouré d'un grillage en fer, contenant sept chambres de chaque côté et bain, cours et allées en Schillinger et en briques; loué $22,00 par côté à de bons locataires.

6° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Madison, Décatur Dumaine et Chartres, désigné par la lettre A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela trente-deux pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Madison sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-cinq pieds, huit pouces, étant l'entier du lot original No. 23, et une partie du lot No. 20 du dit ilet.

Les améliorations consistant du cottage double en briques, extra grand, Nos. 535 537 rue Madison, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté, la cour et allée pavées en Schillinger et loué pour la somme modique de $10.00 par côté.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété en ceci sixièmement décrite et mesurant quatre vingt onze pieds quatre lignes de face à la rue Madison sur une première profondeur sur le côté vers la rue Decatur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit vers la rue Chartres soixante-deux pieds, de là une seconde profondeur à la rue Dumaine de soixante-cinq pieds huit pouces, puis à angle droit vers la rue Chartres faisant face à la rue Dumaine soixante-deux pieds sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit sur la ligne vers la rue Madison de trente-et-un pieds onze pouces quatre lignes, étant composé de l'entier des lots originaux 14, 17, 19 et 24 et une partie du lot No 20 du dit ilet.

Les améliorations consistant de l'ancienne boulangerie bien établie, magasin et entrepôt Nos 532 536 rue Dumaine contenant magasin, salle à manger, cuisine, chambres à coucher dans le corps de la maison et bâtisses dans la cour et dans le fond avec four ayant une capacité de cuir à chaque fournée une grande quantité de pain et maintenant loué à un petit loyer de $60 par mois pouvant être facilement augmenté de $85 à $90 par mois.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Constance, St André et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan fait par S. G. DelIsle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela quarante cinq pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Ste. Marie par une profondeur et face sur la rue Constance de laquelle il forme l'encoignure, de cinquante-huit pieds, quatre pouces et une profondeur du côté vers la rue Magasin, de trente pieds, onze pouces, sur une allée de quatre pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune audit lot et au lot B sur ledit plan, de là sur une ligne oblique de quatre pieds, deux pouces, de là une autre profondeur de vingt-cinq pieds, huit pouces sur la ligne du lot B, sur une largeur dans le fond de quarante-huit pieds, trois pouces.

Les améliorations comprenant le triple cottage 1000-1002 1004 rue Ste Marie contenant quatre chambres de chaque côté et loué $32 par mois.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété huitièmement décrite désigné par la lettre B, sur ledit plan de S G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901 et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune au dit lot et au lot A, sur le dit plan de là sur une ligne oblique deux pieds dix pouces, de là une autre profondeur de trente huit pieds deux pouces, vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond, et une profondeur sur le côté vers la rue Magasin de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot C, sur ledit plan; de là quatre pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une deuxième profondeur de trente six pieds huit pouces sur la ligne du lot C. Les améliorations consistent du cottage double Nos 1006 et 1008 rue Ste Marie, contenant quatre chambres de chaque côté et loué pour $10 chaque côté.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite, mesurant quinze pieds quatre pouces de face sur la rue Ste Marie par une première profondeur sur le côté vers la rue Constance de trente pieds trois pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot B sur ledit plan, de là cinq pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une seconde profondeur de trente six pieds huit pouces, de là à angles droits vers la rue Constance sur la ligne le séparant du lot B vingt neuf pieds six pouces, de là une troisième profondeur de cinquante six pieds huit pouces et cinq lignes et sur le côté vers la rue Magasin d'une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur quarante sept pieds sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond, et l'usage d'une allée commune de neuf pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de trente-cinq pieds commune à ce lot et aux autres lots, désigné par la lettre C sur le plan de S G. Del'Isle, voyer le 18 février 1901. Les améliorations comprennent la boulangerie bien établie depuis longtemps et l'emplacement pour affaires 1010 rue Ste-Marie contenant 8 ou 10 chambres, grand four et boulangerie, citernes, écurie, cour, gaz et tout ce qui est nécessaire pour conduire avec succès une grande entreprise commerciale. Loué jusqu'au 1er octobre 1901 à $3… par mois.

11° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite désignés comme lots D. et E. sur ledit plan fait par S. G. Del Isle, voyer, le 18 février 1901 et mesurant comme suit: Lot D. vingt neuf pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Constance par une profondeur sur la ligne vers la rue Ste Marie de quarante huit pieds trois pouces et une profondeur sur la ligne vers la rue St André sur la ligne d'une allée de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot E. vingt six pieds un pouce de là sur une ligne oblique de trois pieds de là une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces par une largeur dans le fond de trente et un pieds un pouce: lot E mesurant vingt sept pieds onze pouces une ligne de face à la rue Constance sur une profondeur du côté vers la rue Ste Marie sur une allée de trois pieds un pouce de largeur, commune au dit lot et au lot D sur ledit plan de vingt six pieds un pouce, delà sur une ligne oblique de trois pieds, delà une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Ste Marie par une profondeur de quarante huit pieds trois pouces sur une allée commune au dit lot et autres, neuf pieds de largeur par une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds cinq pouces cinq lignes.

Les améliorations consistent des deux cottages doubles connus comme Nos 1909-1911 1913 1915 rue Constance, contenant trois chambres de chaque coté et pour $8 le coté. Ces cottages seront vendus séparément.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans, à 7 p ur cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1901 et les timbres de revenue devant être payés par les acquéreurs. Actes de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louise Miller, femme de C. W. Pohlman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 62,927—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. W. Pohlman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart & Kernan, avocats.

2 avril—2 6 11

Succession de Julia Deslonde, veuve de J. M. Seixas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64.215—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Deslonde Seixas, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier

Félix J. Puig, avocat

27 mars 27—av 1 5

Succession de Catherine A. Lecourt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64 418—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Byrnes, exécutrice testamentaire de la ve de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Fenner, Henry et Rivière, avocats.

2 av—2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Anna Lanfranco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63.849—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. Bassetti, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats

30 mars—30—av 3 8

PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

Thos J. Kennedy vs Edward Garner.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 5 4—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le LUNDI, 8 avril 1901, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 228 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville; la propriété ci-après décrite, à savoir: Tout le contenu d'une Buvette, incluant un National Cash Register, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.—MARK AMUEDO, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.

28 mars—28—avril 2 8

F. Daste vs B. E. Duffy.

PREMIERE COURT DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 4577.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à l'écurie No 1116 rue St-Claude, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8me jour d'avril 1901, à 11 heures a. m.

Un cheval de course connu comme Ruskin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans. 29mars—29 30—avril 8

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATIF.

La confortable résidence en briques à deux étages,

No 1122 rue St-Thomas, près Erato.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1118 et 1120 rue St-Thomas.

RESIDENCE DOUBLE, Nos 1114 et 1116 rue St-Thomas.

COTTAGE DOUBLE, Nos 1149 et et 1151 rue Tchoupitoulas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,416—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 7 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d Orléans, Division C, daté le 2 avril 1901, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Richard R Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Annonciation, Erato, Gaiennié et Tchoupitoulas, désigné comme lot A et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Thomas par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant la jolie et confortable résidence en briques à deux étages portant le No municipal No 1122 rue St Thomas, contenant salons doubles, salle à mangers, et cuisine au rez de-chaussée et environ 5 chambres à coucher au premier étage. Bonne entrée pour voitures, cour pavée en pierres plates etc. de-irable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot "B" et mesurant 36 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Thomas, 110 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers et parallèle à la rue Erato, 17 pieds de largeur dans le fond, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gaiennié, le dit lot a une première profondeur sur une ligne oblique de 49 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'au fond; le dit lot est composé de la plus grande partie du lot 7 et d'une partie du lot 1.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double en bois (couvert en ardoises) portant les numéros municipaux 1118 et 1120 rue St Thomas, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, bonne cour, allée, etc., rapportant $15 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignées comme lot C et mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue St Thomas, 17 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 117 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Gaiennié, et sur l'autre ligne de côté ledit lot a une première profondeur de 29 pieds 9 pouces, de là une seconde profondeur de 82 pieds 6 pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot est composé de la plus grande partie du lot No 1 et une partie du lot 7.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois désignée par les numéros municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites désigné comme le lot G et mesurant 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 77 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et est pris sur le côté vers la rue Erato d'une certaine portion de terre mesurant 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 170 pieds 6 pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage résidence double en bois, désigné par les Nos 1149 et 1151 rue Tchoupitoulas et contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, désirable pour de bons locataires et rapportant $15 par mois. Le tout bien situé et à proximité des presses à coton, entrepôts et autres industries et convenablement administré devrait rapporter de plus grands revenus.

Conditions de la vente — Un tiers ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité et les billets donnés pour représenter, les mêmes devant porter 8 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement

Actes de vente et les timbres du revenu des E U. y attachés aux frais des acquéreurs, par devant Fred C. Marx, notaire.

L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

3 avril—3 7 14 21 28—mai 5 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Washington Bell et Susan Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,637—Division A—Attendu que Olivia Downs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Washington Bell décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Wm J. Holden, avocat.

5 avril—5 9 14

Succession de Robert L. Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 60,749—Division C—Attendu que Mary Angela Gaines a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert L. Patterson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

5 avril—5 9 14

Succession de Angelo Luderchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,461—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

2 avril—2 6 11

Succession de Mme Carolina Scultze, veuve de Conrad Sause.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63.569—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Bockmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

29 mars—29—avril 3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

Gottlieb Wolf vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,349—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. G. Ricks, syndic dans cette affaire, enregistré le 5 juin 1898, et le compte final dudit syndic enregistré le 29 mars 1901, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

2 avril—2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion splendide et rare pour un placement sûr et rémunératif.
Vente par le Shérif Civil
de ce moulin à riz pleinement équipé
Si favorablement connu depuis longtemps comme le

Planters' Rice Mill.

ensemble avec toutes les machines et autres accessoires, etc.,
Généralement contenu dans un moulin de première classe
Occupant une grande portion de terre
Faisant face à chacune des rues Decatur et Nord Peters
Entre les rues Bienville et Conti.
Portant les numéros municipaux 308 à 316 rue Decatur
Et 311 à 319 rue Nord Peters.
Tous les avantages et facilités pour chemin de fer et bateaux à vapeur.
A des paiements de crédit faciles.
Dans l'affaire de la
Liquidation Planters Rice Milling Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 63,872—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 avril 1901, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six lots et une portion de terre ensemble avec les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent et toutes les machines, bouilloires, machines pilons, pierres, polisseurs, blutoirs, arbre de couche, ascenseurs, machines à secouer, vises, appareils, évantails, poulies, balances, machines élévateurs, fils de fer, outils et tous les autres accessoires et dépendances y attaché et appartenant aux moulins à riz situés aux Nos 308 à 316 rue Decatur connu comme le Planters Rice Mill aussi la clientèle desdites affaires du moulin, et en général tous les objets articles et choses appartenant à, ou attachés ou formant partie dudit moulin à riz et les affaires du moulin, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur [anciennement Levée], Nord Peters (anciennement Nouvelle Levee], Bienville et Conti. Lesdits lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, vingt, vingt et un et vingt deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1859 et déposé parmi les archives de E. Bouny, ancien notaire, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No deux vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième de face à la rue Nord Peters sur une profondeur de soixante-quatre pieds trois pouces et quatre lignes sur un côté, et cinquante huit pieds cinq pouces et quatre lignes sur l'autre côté, et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Trois, vingt-et-un pieds, un pouce et un cinquième de face à la rue Nord Peters, par une profondeur de soixante et un pieds cinq pouces sur un côté et de cinquante-cinq pieds, six pouces de l'autre côté, et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Quatre, vingt-et-un pieds, un pouce et un cinquième de face sur la rue Nord Peters, par une profondeur de cinquante huit pieds, cinq pouces et quatre lignes sur un côté, et cinquante-deux pieds, six pouces et quatre lignes sur l'autre côté, et vingt pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond et lots Nos vingt, vingt et un et vingt deux ont chacun vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur la rue Decatur par les profondeurs suivantes à savoir: Lot vingt, de cinquante deux pieds six pouces et quatre lignes; Lot vingt et un de cinquante cinq pieds, six pouces entre lignes parallèles; et lot vingt deux de cinquante huit pieds, cinq pouces et quatre lignes. Et la dite portion de terre mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 7 juin 1897, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Edgar Grima notaire, le 26 août 1897, en mesure américaine, comme suit, à savoir: vingt six pieds de face à la rue Decatur, par une profondeur sur la ligne de la rue Conti de cent vingt deux pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Nord Peters, de là une façade de vingt sept pieds trois pouces à la rue Nord Peters, de là cent trente pieds trois pouces de profondeur faisant face sur une ligne brisée parallèle à la rue Bienville, à la rue Decatur, le point de départ. Les bâtisses qui s'y trouvent étant connues comme les Nos municipaux 308 rue Decatur et 311 rue Nord Peters.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, à un et deux ans ou en un an, le tout à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit, s'il y en a, devant porter sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et devant être représenté par des billets de l'acquéreur [le paiement desquels doit être garanti par hypothèque spécial et lien de vendeur sur ladite propriété avec les clauses usuelles de sécurité, etc]

Actes de vente aux frais de l'acquéreur incluant les timbres du revenu, les actes devant être passés pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, que les acquéreurs en plus de leurs enchères assumeront les taxes de 1901, s'il y en a et déposeront au moment de l'adjudication, dix pour cent prix d'achat.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, Dinkelspiel & Hart, avocats.

4 avril—4 5 12 19 26—mai 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Meubles de Maison assortis etc. et Piano.

Steve Ciolina versus Nellie Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64 532—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 avril 1901, à 10:30 a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 937 rue Douane.

Un grand assortiment de meubles de maison et ustensiles de ménage, effets mobiliers, divers, etc, d'après inventaire. Aussi un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

E. H McCaleb Jr, avocat pour le plaignant.

4 avril—4 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété de valeur du Sixième District.

Bâtisse connue comme le No 6049 rue Tchoupitoulas,

Jacob Land vs Hyppolite Rivoire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64.107—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Webster, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Lesdits lots sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18 sur un devis privé annexé à un acte d'hypothèque par le défendeur, passé pardevant R. J. Maloney, notaire, le 24 janvier 1900; d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No quatorze mesurant trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond et cent quarante sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No quinze mesurant trente pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Tchoupitoulas, trente pieds un pouce dans le fond sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les lots numéros seize et dix-huit mesurant chacun trente pieds un pouce et cinq lignes et demie de face à la rue Tchoupitoulas, trente pieds un pouce de largeur dans le fond, sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot numéro dix-sept mesurant trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, trente pieds un pouce de largeur dans le fond, sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant

8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1905 rue Palmyre entre les rues Roman et Prieur.

Geo. Redersheimer vs Philip Brandenborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Roman, Prieur et Jackson, maintenant Gasquet, lequel lot de terre est désigné par le Numéro Un sur un plan daté le 1er juin 1853 et déposé en l'étude de William Shannon, notaire, d'après le plan No 15 de son livre de plans; et d'après cela, et à un devis d'arpentage de W. T. Thompson, député voyer de ville, daté le 9 juillet 1857, et annexé à un acte en date du 10 juin 1897 pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, le dit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Fredrichs & Bartley, avocats pour le plaignant

22 mars—22 23 29—avril 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts,

Connues comme les Nos 1435 et 1437 rue Magasine, coin de la rue Robin, et No 1115 rue Robin, et No 2613 rue St-Thomas, entre les rues Troisième et Quatrième.

Philip Heft versus Bernard Bartne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,306—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1901, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 152 borné par les rues Magasin, Robin, Terpsichore et Camp. Ledit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt-huit pieds de profondeur et face sur la rue Robin.

Deuxièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal soixante, borné par les rues Chippewa, Troisième, Quatrième et St-Thomas (autrefois Fulton). Ledit lot est désigné par le numéro cinq et mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue St-Thomas (autrefois Fulton), la même largeur sur la ligne du fond, cent seize pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot quatre, et cent seize pieds deux pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot numéro six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, Jr., avocat pour le plaignant

8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le numéro municipal 3526 rue Laurel entre les rue Foucher et Aline.

Louis Spiro vs Vve L. K. Stork et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,306—En vertu d'un writ de saisie et vente à Frank Marquez ancien sheriff civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et à moi transféré par ledit ancien sheriff je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Laurel, Foucher, Aline et Annonciation, étant le lot No 22 sur un devis dressé par Arthur De Armas, voyer, daté le 7 mai 188… et comme il est démontré sur un devis annexé à un acte de vente d'Albin Rocnereau à Charles William Stork, passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 12me jour de juin 1885, ledit lot mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes parallèles de cent et cent vingt cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Harold W. Newman avocat pour le plaignant.

8 mars—8 15 22 29—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété de valeur du Premier District.

Crowley, Flautt et Howell vs Mme Veuve Peter Setze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d Orléans—No 56,524—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de la défenderesse, Mme Veuve Peter Setze, dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, située dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras, désignée comme partie du lot No 5 sur un devis fait et annexé à un acte passé pardevant J. L. Lareache, N. P., daté le 6 juin 1872, laquelle portion de terre mesure dix-sept pieds cinq pouces une ligne et demie de face à la rue Lafayette sur cent six pieds huit pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants.

23mars—23 25 29—avril 4 12 19 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 64,406 Division B—C. H. Miller—vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers ou pétitionnaire, Christopher H Miller soit convoquée et tenue pardevant Jos. D. Taylor, notaire public, mercredi le 10me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M., après les délais dus et légaux et avis dans le but de voter sur l'application dudit Christopher H Miller pour un répit; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ledit pétitionnaire sont, et soient suspendues et que Edgar M. Cahn soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1901.

(Signé) FRED. D. KING. Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10 mars—10 23—av 8

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nlle-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	2:00 p. m
A St-Louis	8:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	2:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m
Arrive—		
A la Nlle-Orléans	7:30 p. m	
A Chattanooga	9:45 a. m	
A Knoxville	1:10 p. m	
A Bristol	5:45 p. m	
A Washington	6:52 a. m	
A Philadelphie	10:15 a. m	
A New York	1:00 p. m	

CHARS Restaurants-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.

Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga, Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvanie, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvanie et des bacs du bout de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.

Le train pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, arriveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.

Bureau à New York: 398 Broadway.

Bureau des billets en ville: 211 rue St Charles.

J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
R. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.

23 juin—

Illinois Central

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LISEZ ATTENTIVEMENT.

Les passagers quittant sur le Train Rapide à 7:35 p. m. arriveront à

Memphis	6:40 a m	le jour suivant
Little Rock	2:35 p m	le jour suivant
Hot Springs	5:15 p m	le jour suivant
Louisville	5:45 p m	le jour suivant
St Louis	5:16 p m	le jour suivant
Chicago	9:20 p m	le jour suivant
Cincinnati	9:30 p m	le jour suivant
Indianapolis	11:45 p m	le jour suivant

Les passagers quittant sur le Chicago Limited à 9:25 a. m. arriveront à

Memphis	8:15 p m.	
St-Louis	6:50 a m	le jour suivant
Louisville	7:45 a m	le jour suivant
Kansas City	9:45 a m	le jour suivant
Indianapolis	11:15 a m	le jour suivant
Chicago	10:50 a m	le jour suivant
Cincinnati	11:58 a m	le jour suivant
Toledo	6:55 p m	le jour suivant
Détroit	6:00 p m	le jour suivant
Cleveland	9:55 p m	le jour suivant

DE LARGES TRAINS VESTIBULES entièrement éclairés au gaz; chars avec compartiments pour fameurs CABINETS DE TOILETTE POUR DAMES, CHARS A FAUTEUILS (sièges libres), SALLES A MANGER, BUFFET, CHAR BIBLIOTHEQUE, et CHARS A DORTOIRS, BUFFET et SALON PULLMAN, SERVICE DES REPAS DANS LES CHARS-SALLES A MANGER sur les deux trains sus-nommés.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE.

Coin des rues St-Charles et Commune.

WM. MURRAY, Agt. Pass. Div.

W. A. KELLOND, Asst. Agt. Pass. Gen'l.

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 9 DEC 1900.	Arrivées Quotidiennes
No 6 4:00 p. m.	Express de Memphis. Chars Dortoirs Nouvelle-Orléans à Natchez, Vicksburg et Memphis.	No 5 9:10 a. m.
No 23 7:10 a. m.	Express de jour locale. Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	No 21 5:35 p. m.
No 34 4:35 p. m.	BATON ROUGE. Train d'Agrément, S'arrête à toutes les stations.	No 33 9:45 a. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.

W. A. KELLOND,
Assistant Gén. Agt. Pass.

WM. MURRAY, D. P. A.,
Nouvelle-Orléans.

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE.

Atlanta & West Point R. R.
—AND—
The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars-restaurants. Service sans égal.

R. F. WYLY, Jr., G.P.&T. A., Atlanta, Gie.

W. B. TERHUNE, T. P. A.,
718 rue Commune, N-Orléans, Lne.

28mars—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No.	Departs
1 fast line	6:35 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
3 fast mail	7:40 am	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:30 pm	6 fast line	7:55 am
7 Coast tous les jours dim ex	8:55am	8 Coast tous les jours (dim ex)	2:50 pm
9 Dim Exc.	9:30 pm	10 Dim Exc	8:05am

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.

P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

1mars—au 31 déc

Bureau de Billets de la Ville.

Coin St-Charles et Canal

Depot de Passagers,

Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Départs	Arrivée
	No 9	No 6
Express Cal. et Mexico	10:45 a m	6:10 p.m
	No 5	No 10
N. O. et Houston Local	8:05 a m	6:45 p.m
	No 7	No 8
Express San Antonio	9:40 p m	7:50 a m

Chars à fauteuils allant d'un bout à l'autre de la ligne, entre la Nouvelle-Orléans et Denison, Texas; sur le train No 9.

Sunset Limited avec trains à chars-vestibules possédant des compartiments composites et des chars-dortoirs avec salons, chars-restaurants. Trains allant directement à San Francisco. Départs 10:45 A. M. jeudi; arrivant les mêmes jours à 7:20 P. M.

Chars Dortoirs Pullman avec Buffet entre la Nouvelle-Orléans et San Francisco d'un bout à l'autre de la ligne entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico sur les trains Nos 9 et 10.

Chars dortoirs Pullman avec buffet sur les trains Nos 7 et 8 entre la Nouvelle-Orléans et Galveston et San Antonio.

Excursion-Sleepers laissent la Nouvelle-Orléans tous les jours excepté le lundi, vendredi et samedi, allant jusqu'à San Francisco.

Souvenez-vous que le Southern Pacific est la seule ligne allant d'un bout à l'autre à tous les points de la Côte du Pacifique.

4v—1an

Southern RAILWAY:

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M.
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M.
Quitte	12:00 midi	11:50 P. M.
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:35 P. M.
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M.
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M.
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M.
" Boston	8:30 P. M.	3,30 P. M.

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.

John M. Knight, Ass't Agent de Pass. et Billets.

M. R. Pawers, Agent de District de Passagers

S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass., Atlanta, Gie.

W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.

J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D.C.

17 déc 1an

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1.00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret
J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant.

Advice to People Who Have Weak Hearts.

The following letter and reply is an extract from the editorial page of the New York Evening Journal of December 28, 1899:

"I have an ailment of the heart—i. e., it beats heavily after every meal, no matter how light a meal, thereby causing much worry and expense. I have been to eight doctors, who all say 'it is simply a functional disorder of the stomach.' Still they cannot give me any relief with their medicines. Please do not advise me to row, box, swim, or exercise in any form, as the least exercise will set my heart abeating hard, heavily and rapidly. I am anxiously awaiting your advice."

"We think we can give this man with his weak heart some good advice. First, let him rest absolutely, lying down for at least thirty minutes before he eats anything, and let him rest—but NOT go to sleep—another half hour after eating. Let him try eating about 50 per cent of the amount which he eats now—even less, if possible. Let him take NO solids for breakfast. Let him above all eat very slowly, chewing every mouthful at least twenty times—as did Gladstone—and swallowing nothing without first reducing it to almost impalpable pulp, no matter how long that may take."

Good advice, every word of it. In addition to the above, the man should take a Ripans Tabule after each meal. It will benefit him. It will benefit anybody having a like trouble. Some people think they have heart trouble when it is really only a digestive disarrangement. A Ripans Tabule, taken after eating, materially aids digestion, drives away that full feeling, puts the stomach in prime condition, stimulates the action of the liver, and relieves the depressed and suffocating sensation in the chest and around the heart. There are thousands of people in all parts of the country who stoutly attest that Ripans benefit them in many other ways also. They banish pain and prolong life. One gives relief.

10 for 5 cents, at all druggists.